

COMMISSION ENVIRONNEMENT
Réunion du 12 Janvier 2010 consacrée aux énergies renouvelables
RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents : Jean-Daniel BALAYN, Denis CLAIR, Olivier JUGE, Annie LOUIS, Jacques PLUMECOCQ, Roland ROUCAUTE, Annie THOMAS, Laurent VERNET, Jean-Louis VIDIL, Marion DESMEURES, Béatrice MAIRE

Excusés : Marie-Ange DAUMAS, Paul DEJOUR, Jean-Roger DELAIGUE, Jean FOURNIOL, Robert LAVIS, François LEMAITRE, Marie-Françoise NEY, Véronique ROUSSELLE, Annie VALETTE

Informations relatives au précédent compte-rendu :

Laurence RUVILLY (chef du bureau énergies renouvelables et développement durable à la Direction départementale des territoires (ex-DDEA) souhaite préciser que :

* les ZDE sont en effet modifiables après leur création, (arrêté préfectoral de création), selon les mêmes modalités que pour leur création : demande déposée par les élus, et constitution d'un dossier dont la composition est identique à celui de la demande de création.

* pour la prospection de toitures appartenant aux collectivités et pouvant accueillir des équipements solaires : la DDT et les services de proximité (unités territoriales du Haut Eyrieux et du Sud Rhodanien) sont à la disposition des collectivités pour la réalisation de ces diagnostics.

Cédric VINATIER (Polénergie) souhaite préciser que :

* par rapport à la question de la fluctuation de l'énergie éolienne : le foisonnement de la ressource éolienne sur le territoire français compense cette fluctuation et le réseau électrique est géré par RTE.

* par rapport au recyclage du matériel photovoltaïque : il précise qu'il n'y a pas de pourcentage connu sur le taux de recyclage. Il propose aux membres intéressés de leur faire parvenir l'étude d'HESPUL : « systèmes photovoltaïques : fabrication et impact environnemental ».

* pour la géothermie, il reprecise que l'on en connaît pas le potentiel de cette énergie sur le territoire et que l'appellation géothermie correspond bien à l'utilisation des sources de chaleur souterraines et non pas aux pompes à chaleur de surface.

* à propos de l'étude de DRAGA : il tient à préciser que Polénergie peut dans le cadre de ses missions d'accompagnement, aider la collectivité à définir le cahier des charges d'une éventuelle étude, à déposer des dossiers de subvention... Mais il est important de définir au préalable les souhaits de la Communauté de communes vis-à-vis de l'usage d'une étude : outil d'aide à l'investissement pour les collectivités ou outil d'encadrement concerté du développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Stéphanie PRADINES de Polénergie sera le contact de la Communauté de communes sur cette démarche de territoire.

Jean-Louis VIDIL explique que suite à la réunion du 25 novembre, il propose à la commission de définir des enjeux et objectifs de la collectivité en matière de stratégie territoriale relative aux énergies renouvelables. Un travail de préparation a été fait tout en faisant en sorte que tout le monde puisse participer.

En préambule, il rappelle la volonté de la communauté de communes de s'engager dans une politique de réduction des consommations énergétiques, de valorisation des ressources naturelles renouvelables pour la production de chaleur et d'énergie, et de réduction in fine des émissions de gaz à effet de serres.

Les enjeux sont :

- Incitation à la réduction des consommations énergétiques
- Définition d'une stratégie territoriale en matière de production d'énergies renouvelables
- Volonté de valoriser les ressources naturelles renouvelables
- Volonté d'accueillir de nouvelles activités économiques
- Réduction des consommations de la collectivité

Il convient ensuite de définir quels seraient les objectifs pour la collectivité d'un travail d'étude et de réflexion. Il est rappelé que plus une étude est approfondie, plus son montant sera élevé. Aussi, les membres de la commission essaient de définir le travail qui pourrait être confié à des partenaires de la Communauté de communes (noté en bleu) comme Polénergie, SDE, etc. Le reste devrait être confié à un prestataire.

1. Repérer et analyser le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire

Hydraulique : seulement un point sur l'existant (production actuelle,...)

→ voir les professionnels de la filière

Solaire : potentiel sur 1. bâti (privé et public)

→ voir DDT pour le bâti public

2. en plein champ

Eolien : type industriel ou petit éolien. Analyse conformément à un cahier des charges d'une étude ZDE : potentiel + possibilité raccordement + analyse paysagère et environnementale

Bois : quantités exploitables, transformateurs, utilisateurs, qualité du bois, production de granulés, utilisation du bois dans le chauffage

→ voir FIBOIS, le CNDB et le CRPF

2. identifier les marges de manœuvre relatives à réduction des consommations d'énergie

* L'idée principale est d'inciter les particuliers à agir sur leurs consommations d'énergie

→ voir Polénergie, pour des actions renforcées

* Un des outils serait de connaître la consommation globale du territoire

* La réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics et éclairage public serait à relancer

→ voir le SDE et Polénergie

* Des objectifs de réduction de consommation pour les collectivités pourraient être fixer pour montrer l'exemple (+ inciter les collectivités à développer l'eau chaude solaire)

3. Définir une stratégie territoriale d'ensemble en matière d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables

Au vu du potentiel et des réductions possibles, la collectivité devra définir une stratégie d'ensemble. C'est une phase importante de la réflexion qui permettra d'établir un programme d'actions.

4. Etablir un programme d'actions techniques découlant de la stratégie choisie

→ programme détaillant les priorités, les outils, les conditions techniques et les conditions financières pour mettre en œuvre le scénario choisi.

La Commission évoque des exemples d'actions :

- Incitation réduction énergies (modulation fiscale,...)
- Incitation à changer les appareils de chauffage
- Règles d'urbanisme contraignantes et communes à tout le territoire
- ZDE

5. Mise en œuvre du programme d'actions (en tranche conditionnelle)

Cet objectif serait réalisé si l'étude amont fait apparaître une solution d'intervention, validée par la collectivité. Exemple à DRAGA : si l'étude montre que le potentiel éolien est exploitable, la tranche conditionnelle consisterait à faire réaliser un dossier complet de ZDE. Procéder en tranche conditionnelle (comme l'a déjà fait notre Communauté de communes) permet de réaliser des phases opérationnelles rapidement après une décision, avec le même prestataire sans nouvelle consultation, le tout sans s'engager à l'avance.

Béatrice MAIRE souligne l'importance de la concertation, qui devra être une mission transversale.

→ En conclusion, la Commission proposera au Conseil du 9 février la réalisation d'un travail de réflexion, dont une partie serait confiée à un bureau d'études.

En cas d'accord, les objectifs énoncés ce soir devront être traduits en cahier des charges et de consultation.

Des informations sur les coûts et financements possibles seront recherchées, pour aider à la décision.